

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne), . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	ARRIVÉES	Départ p <sup>r</sup> Cahors	
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> .	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> .	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> .	Midi 18 <sup>m</sup> .	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup> .	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 41 <sup>m</sup> .	5 <sup>h</sup> 10 <sup>m</sup> .	7 <sup>h</sup> 6 <sup>m</sup> .	7 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> .	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> .
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 25 s.	2 45 s.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 25 —	5 35 s.	7 55 —	5 10 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 7 Juin.

### LA QUESTION AGRICOLE

Les expositions des Concours régionaux qui ont lieu en ce moment dans diverses régions de la France, mettent de nouveau à l'ordre du jour la question importante de la crise agricole.

Cette crise, on ne saurait la nier, car elle s'affirme par des résultats d'une éloquence douloureuse ; mais on constate avec satisfaction qu'elle ne sévit pas partout avec une égale intensité, et qu'il y a des régions qui sont beaucoup moins éprouvées que d'autres.

A quoi attribuer ce phénomène ? On pourrait peut-être en trouver la cause dans le plus ou moins de progrès que l'agriculture a faits dans ces différentes régions, dans les efforts qui ont été tentés pour sortir de la routine, et dans le perfectionnement de l'outillage et des moyens de production.

Quoiqu'il en soit, le mal est profond et d'autant plus redoutable qu'il atteint l'une des sources les plus fécondes de notre richesse nationale.

On a cherché des remèdes. On en a même proposé de diverses natures, suivant le point de vue auquel on se plaçait. Les uns ont pensé qu'il fallait recourir aux droits protecteurs, que là était le salut. D'autres ont émis une opinion toute différente et ont proposé de créer une caisse de secours pour l'agriculture.

Chacun de ces moyens peut être bon en

lui-même et apporter quelque soulagement, mais ce serait folie de considérer l'un ou l'autre comme une panacée infaillible.

Comme le disait naguère M. Méline dans le discours qu'il a prononcé au concours régional de Tarbes, à un mal aussi varié, on ne saurait n'opposer qu'un spécifique unique.

Ce qu'il faut à l'agriculture, ce n'est pas telle ou telle réforme, tel ou tel remède spécial, mais bien une série de réformes et de remèdes basés sur l'examen, sur l'expérience et sur une étude approfondie du sol. Car il ne faut pas oublier que ce qui convient à telle région, ne saurait convenir à telle autre.

Ce qu'il faut, c'est étudier à part chaque partie de la France, et rechercher avec soin, dans sa constitution même, les ressources qui peuvent contribuer au développement de sa richesse. Cette méthode est lente et ne donne pas de résultats immédiats, c'est vrai, mais elle est la plus logique, car il ne faut pas oublier que la crise agricole tient à des causes complexes et multiples, et que par conséquent si l'on ne veut pas s'exposer à faire fausse route et se livrer à un travail stérile, il faut nécessairement les examiner une à une et les conjurer par des moyens différents.

En dehors des causes qui viennent de la nature du sol, du mode d'outillage et d'exploitation, il en est d'autres qui se rattachent à la question sociale, et ce ne sont ni les moins graves ni les moins difficiles à conjurer.

secouant des poignées de paillettes à la surface des eaux dormantes, et faisant, par ces jeux de lumière, paraître plus sombre et plus épaisse l'ombre des fourrés, des lointains, et celle que projetait le pavillon sur la zone de terrain le long de laquelle nous avons vu naguère évoluer Joseph Arnould.

Ce fut sur ce point, surtout, que se portèrent les investigations de la sœur de Philippe. Elle sonda de l'œil et de la main l'épais manteau de lierre qui renflait autour du bâtiment, et ne rentra qu'après s'être convaincue que personne n'était caché à l'intérieur.

— Qu'est-ce donc ? interrogea le lieutenant, et pourquoi ces précautions ?

— Parce que la dernière nuit que nous avons passée à nous entretenir...

— Eh bien ?...

— Il m'a semblé que quelqu'un marchait sous la croisée, dans le parc.

— Folle ! quelque chevreuil bondissant sur les pelouses ou quelque maraudeur de bois mort ou de gibier, mettant à profit l'absence de toute espèce de garde et de surveillance dans les propriétés de nos nouveaux seigneurs.

Et le brave gendarme souleva en riant :

— Nos nouveaux seigneurs, les marquis du Coq-en-Pâte.

Denise étouffa un soupir. Puis, elle fut s'assurer si les fenêtres de la chambre étaient hermétiquement fermées. Puis encore, revenant à son frère :

— Maintenant, vous pouvez parler ; je vous écoute.

Pour n'en citer qu'une, il est bien évident que le manque de bras est pour quelque chose dans la crise agricole. Le prix exagéré de la main d'œuvre est la conséquence de l'émigration de l'ouvrier des champs vers les centres manufacturiers, vers les villes.

Comment arrêter ce mouvement ?

La question est ardue et difficile à résoudre, et cependant elle n'est pas insoluble.

Le jour où l'ouvrier des champs aura acquis la certitude qu'il a tout à gagner à rester au village, le jour où la terre le rémunérera suffisamment de son travail, il est probable qu'il sera moins porté à quitter les champs pour la ville, où il espère trouver le bien-être et où il ne rencontre le plus souvent que déceptions, décadence morale et misère.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 Juin.

Animation énorme au Palais-Bourbon.

Depuis la rentrée, il n'y a jamais eu pareille affluence. Les tribunes sont bondées de spectateurs, dont un grand nombre sont Corses.

Le préfet de la Corse assistait à la séance.

Au rang des ministres, MM. Ferry, Martin-Feuillée, Waldeck-Rousseau, Campenon et Cochery.

La séance est ouverte à deux heures.

INTERPELLATION SUR L'AFFAIRE SAINT-ELME.

M. Laguerre. — La question que je me propose de traiter n'a rien de politique. Elle ne relève que de la justice et de l'humanité.

Que fut l'affaire Saint-Elme ? Un scandaleux défi de justice. C'est une honte pour la magistrature française. Quand les faits seront connus, on ne trouvera pas l'expression exagérée. La persécution contre Saint-Elme commença avant même la publication de son journal. On déchira ses affiches ; on

viola le secret de ses lettres. J'ai été moi-même l'objet d'un pareil procédé ; je n'ai pas reçu une lettre adressée d'Ajaccio et contenant des documents. (Mouvements divers).

Des menaces de mort furent adressées à Saint-Elme. Il s'en plaignit au préfet dans un café où celui-ci passait ses soirées (Rires). Le malheureux fut aussitôt entouré, frappé, blessé par plusieurs personnes aux gages de la préfecture : Puis on l'arrêta, on le jeta en prison où on le garda trente-sept jours au secret. (Exclamations à droite et à gauche ; long tumulte.)

Saint-Elme fut poursuivi inculpé d'outrages au préfet et de coups et blessures.

Ses agresseurs pendant ce temps, ne furent l'objet d'aucune poursuite.

Son journal parut enfin. Les menaces et les outrages redoublèrent contre Saint-Elme. Il déclara au procureur de la République qu'il porterait un revolver pour sa défense.

Le procureur lui interdit le port de cette arme et le fit fouiller plusieurs fois par ses agents, pour s'assurer qu'il n'était pas en contravention. (Mouvement.)

Le 13 janvier, Saint-Elme sortait du théâtre ; quatre individus l'assaillirent, le frappèrent à coups de bâton, le jettent par terre, le piétinèrent, le laissèrent à demi-mort et se retirèrent indemnes de toute poursuite.

Il a fallu qu'on forçât la main au parquet pour que deux individus sur quatre fussent poursuivis.

Saint-Elme est condamné à 5 mois de prison. Ce premier procès dut revenir devant la cour de Bastia. Saint-Elme était mourant ; il fut porté à l'audience sur une civière. M. l'avocat général Bissaud fit ouvertement l'apologie de l'attentat dont Saint-Elme avait été victime : « Saint-Elme, dit le magistrat, a reçu la leçon qu'il méritait. » (Exclamations à droite. — Bruit à gauche.)

L'avocat-général a ajouté que Saint-Elme jouait la comédie, qu'il n'était point malade. Peu de jours après, Saint-Elme mourait.

Trois médecins ont fait son autopsie. Ils ont déclaré que le malheureux avait une maladie chronique, et que les coups n'ont même pas hâté sa mort.

Les médecins n'avaient jamais vu Saint-Elme. Ceux qui l'avaient soigné, pendant sa maladie, ont

X

L'ABBÉ BROSSARD ET LE CITOYEN DE BERNÉCOURT

Substituons-nous à l'ami Hattier pour raconter, succinctement, ce que ce sympathique personnage est en train de narrer par le menu à sa sœur, et complétons son récit de nombreux détails que l'excellent garçon ne peut connaître et dont il est indispensable que nous informions le lecteur.

Retournons donc en arrière et reportons-nous à la matinée qui suivit la nuit dont le voile prête son aide aux sanglants agissements des hôtes du Coq-en-Pâte et à l'œuvre de salut, en partie accomplie, par la vaillante Benjamin.

Il était huit heures environ. Le soleil, éveillé depuis quatre heures, avait effacé toutes les traces de l'orage et criblait de sagettes d'or la campagne animée par maint groupe de travailleurs. Ici, les moissons encore sur pied tranchaient, blondes, sur le vert vif des grandes prairies. Là, le parfum des foins récemment fauchés se mêlait à la sauvage senteur des bois qui fermaient l'horizon.

Un cabriolet léger, attelé d'un cheval de réforme, mais au trot sec, allongé, persistant, sortait de Vittel, courait sur la route de Mirecourt jusqu'à l'endroit, près de Velotte, où cette dernière s'amorce à celle d'Epinal, puis, tournant à droite, s'engageait dans la direction du chef-lieu, en traversant Dompierre, Darnieulles et les Forges.

Le cheval allait allègrement par les vallons et

les collines. Sur la banquette du véhicule, dont la capote était à moitié rabattue, s'asseyait un ecclésiastique de solide encolure et de physionomie vénérable, que les paysans qu'il rencontrait, vaquant à leurs occupations dans les villages où il passait, ou courbés sur la besogne ordinaire, dans les cultures, aux bords du chemin, salueaient d'un coup de chapeau respectueux et de cette question déguisée :

— Serviteur, Monsieur le curé. Hé ! hé ! sitôt dehors, ce matin ! Nous avons donc besoin quelque part ?

Ce à quoi le bon abbé Brossard, desservant de Vittel, répondait amicalement :

— Bonjour, mes chers enfants, bonjour. Le grand vicarier de l'évêché m'attend à goûter chez mon confrère d'Epinal.

— Bon voyage et bon appétit, Monsieur le curé.

— Merci, mes enfants et vous de même.

— Hop là ! hop là ! hé ! Muscadin...

Et l'animal filait !... Et la figure du digne prêtre, tout à l'heure si claire et si riante, devenait sérieuse et pensive, comme si la solution de quelque grave problème embarrassait à la fois son intellect et sa conscience... Et quand il était sûr de ne pas être épié, aux revers de la route, par quelque ouvrier abandonnant sa houe, par quelque vigneron redressant son dos voûté, ou par quelque gardeuse de chèvres, d'oies, de vaches ou de moutons, grimpa dans un saule pour mieux dévisager les rares voyageurs, alors il se retournait à demi, sans cesser de tenir les rênes à Muscadin, pour considérer avec une anxieuse pitié un corps étendu derrière lui, sous la capote de la voiture, et qu'il masquait entièrement à la curiosité des passants.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(49)

## L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

### LES ATRIDES DE VILLAGE

Par exemple, il faut que nous jouions serré. Le crime manqué peut être tenté de nouveau, et la première précaution dont nous devons couvrir notre hôte, c'est un secret absolu et une sévère retraite.

Puis, s'interrompant :

— Ah ça ! à propos de notre hôte, je m'aperçois que je ne t'ai pas encore communiqué un tas de choses qu'il est nécessaire que tu saches pour le succès de notre entreprise. Ainsi...

— Attendez ! fit la jeune fille avidement.

Son geste impérieux défendait toute réplique.

Les pistolets de l'officier étaient déposés sur un meuble. Denise en prit un, l'arma, ouvrit la porte du poêle qui conduisait dans le parc et se glissa dehors.

La nuit était tombée. La lune neigeait sur les massifs, blémissant le tronc des arbres qui baignaient dans les hautes herbes et les broussailles, éclairant les allées, argentant les clairières,



attesté que sa mort était la suite de l'agression. Si la victime avait déjà une maladie mortelle, était-ce une raison pour qu'un avocat général insultât un mourant? (Très bien; vifs applaudissements à droite et à gauche.)

On n'a poursuivi les agresseurs que pour port d'armes prohibées. (Exclamation!)

Comment est-on arrivé à constituer une magistrature aussi docile? On a révoqué et déplacé jusqu'à ce qu'on soit parvenu à mettre à la tête de la justice des instruments dociles de la volonté ministérielle, empruntés aux partis locaux.

Depuis quelques années le barreau de Corte ne compte que cinq membres, vu que huit avocats ont été appelés aux fonctions judiciaires. (Bruit, rires.)

On aurait beaucoup d'autres choses à dire sur l'administration de la Corse. Un maire n'ouvre pas le scrutin; des vœux politiques du Conseil général sont affichés par ordre du préfet parce qu'ils sont agréables au Gouvernement.

Je demande en terminant à M. le garde des sceaux s'il approuve les trente-cinq jours de prison préventive infligés à M. Saint-Elme, s'il approuve les paroles prononcées par un magistrat à la Cour d'assises, s'il approuve enfin que les meurtriers et les assassins aient été seulement déferés en police correctionnelle. (Vifs applaudissements à droite et à gauche.)

L'orateur est félicité par un grand nombre de ses collègues.

M. Martin-Feuillée prend la défense de la magistrature et fait retomber la faute sur Saint-Elme. La discussion s'engage entre MM. Waldeck-Rousseau, Andrieux, Laguerre et de Cassagnac sur la politique générale du gouvernement de Corse.

Séance du 5 juin.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Laguerre, et l'interpellation de M. Andrieux sur la situation politique et administrative de la Corse.

M. le ministre de la justice. — Je me propose de rectifier un fait grave allégué par M. Laguerre lors de la dernière discussion. Il résulte d'une dépêche du procureur de la République au gardien chef de la prison...

Que Saint-Elme put communiquer avec son avocat, par conséquent jamais au secret.

M. Laguerre. — L'avocat n'a été admis que quelques minutes auprès de son client; mais le gardien a voulu rester en tiers dans l'entretien. (Réclamations). L'avocat a protesté; le juge d'instruction ne put donner satisfaction en présence, dit-il, d'ordres formels. (Nouvelles réclamations).

M. le ministre de la justice. — C'est inexact!

M. Laguerre. — Malgré les démentis qui viennent après coup, il est constant que Saint-Elme ne put conférer librement avec son avocat.

Les actes d'audience du procès devant le tribunal correctionnel ont disparu des dossiers. (Bruit).

M. le prince de Léon. — Voilà la magistrature épurée!

M. le ministre de la justice. — Cette lacune ne présente aucun inconvénient. (Longues réclamations, rires, bruit prolongé). Les témoins ont été entendus deux fois.

M. Laguerre. — Ce sont les procédés ordinaires de vos magistrats, Monsieur le garde des sceaux. Récentement encore, M. Bissaud, l'honorable. (Ho! ho! Vives interruptions à droite et à gauche).

Je retire « Honorable. » (Applaudissement sur les mêmes bancs). M. Bissaud, avocat général, à Bastia, a été pour la seconde fois, et par le président de la Cour, surpris en flagrant délit de mensonges. (Interruptions au centre, bruit).

M. de Larocheffoucault. — Il aura de l'avancement.

M. Laguerre. — Il reste acquis que la magistrature en Corse a provoqué des scandales odieux, que des illégalités de tout genre ont été commises; il reste acquis qu'on a l'habitude de falsifier les dossiers, de nier des paroles prononcées (Vifs applaudissements à droite et à gauche).

M. Andrieux. — La Corse, loin d'être un foyer de bonapartisme, donne l'exemple d'une grande docilité à l'action gouvernementale.

M. Arène interrompt.

M. Andrieux. — Que M. Arène prenne patience, nous aurons assez l'occasion de parler de lui. (Mouvement.)

Malheureusement le gouvernement s'est mis à la remorque d'une faction nouvelle qui ne comprend l'exercice du pouvoir que comme un moyen d'écraser ses ennemis et de satisfaire la clientèle du préfet de la Corse.

Pour assurer l'influence de trois personnalités, on fait passer par leur intermédiaire toutes les nominations, ajoutant qu'elles sont dues à leurs recommandations spéciales. Une lettre a même été écrite à trois exemplaires afin que les populations sachent bien que rien en Corse ne se fait en dehors de leur influence.

Les tribunaux corses furent livrés à l'influence de la famille Casablanca, à laquelle, sous prétexte qu'elle s'est ralliée à la République, on a sacrifié les magistrats républicains les plus éprouvés. MM. Landry et Benedetti, par exemple, durent subir des déplacements injustes.

M. le ministre de la justice. — M. Benedetti est encore dans la magistrature, c'est ce qui m'empêche de répondre. (Bruit prolongé.)

M. Emmanuel Arène. — Au moment où M. Be-

nedetti a été frappé il était traduit disciplinairement devant la Cour de cassation.

M. Andrieux. — Il faudrait savoir sur quelle dénonciation! Triple salve d'applaudissement sur presque dans tous les bancs).

Il n'y a pas un magistrat honorable en Corse qui n'ait été l'objet de vos persécutions, Monsieur Arène. (Nouveaux applaudissements.)

Il ne faut pas oublier que c'est à Corte que M. Benedetti est président du Tribunal. S'il a été frappé c'est pour avoir refusé de rendre un service en place d'un arrêt. (Tonnerre d'applaudissements, tumulte indescriptible.)

M. le ministre de la justice. — Expliquez-vous.

M. Andrieux. — En Corse il y a deux partis. Les hommes qui ont mis la main sur le pays et qui veulent le dominer et les hommes indépendants. Ces derniers sont les vaincus.

C'est ainsi que tout a été troublé, exaspéré, opprimé. On a vu des violences inouïes se produire.

Il faut faire cesser cet état de choses. Il faut que le gouvernement, se mettant au-dessus des passions locales, fasse prévaloir en Corse comme ailleurs, les grands principes de justice et de vérité pour tous les citoyens. (Applaudissements répétés à droite et à gauche).

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

SÉNAT

Séance du 5 juin 1884

LE DIVORCE

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur le divorce.

L'article 229, portant que le mari pourra demander le divorce à cause d'adultère de sa femme, est adopté.

L'article 230 est ainsi conçu: « La femme pourra demander le divorce à cause de l'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu une concubine dans la maison commune. »

M. de Pressensé. — Je demande la suppression du dernier paragraphe de cet article; car il faut qu'il y ait égalité dans la loi entre les devoirs et les droits des deux époux. On ne peut avoir deux morales, une pour le mari, une autre pour la femme. L'adultère commis en dehors du domicile commun est une offense grave; elle est insuffisante pour que la séparation de corps soit prononcée.

L'amendement de M. Pressensé est repoussé par 90 voix contre 69.

L'ensemble de l'article 230 est adopté ainsi que les articles 231 et 232.

Sur la demande de M. Labiche l'article 233 relatif au divorce par consentement mutuel est repoussé.

M. Naquet reprend la proposition adoptée par la Chambre tendant à faire de l'absence déclarée d'un époux une cause de divorce pour l'autre époux.

Sur la demande de M. La biche, la proposition Naquet est renvoyée à la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors.

Séance du 5 juin.

La séance est ouverte à huit heures un quart. Vingt-quatre conseillers assistent à la séance.

Absents: MM. Delport, Cayla et Bouysou, ce dernier s'excuse par lettre.

Le Conseil donne un avis favorable à deux demandes de bourse, l'une pour l'école de St-Cyr et l'autre pour l'école Polytechnique.

M. le Maire rappelle que l'ancien conseil, interprète des vœux de la population du faubourg Cabesut, avait demandé à l'administration supérieure de transformer en gare la halte établie dans ce faubourg.

M. le Préfet communique la réponse de la Compagnie d'Orléans à ce sujet. La Compagnie estime que rien ne justifie, à cet endroit, l'établissement onéreux d'une gare, et que la halte existante est bien suffisante pour le transit possible et le service des voyageurs.

Le Conseil approuve la dépense de 6,300 fr. pour solder l'achat de l'enclos Rességuier.

La pétition des habitants de la rue Neuve des Badernes, demandant des bornes-fontaines, est renvoyée à la commission.

La demande d'élargissement de la rue des Capucins est également renvoyée à la commission des travaux.

De nombreuses demandes de becs de gaz sont présentées.

M. Talou insiste pour qu'un bec soit établi entre le Boulevard et la Place Tiers, à l'endroit où habite M. l'Inspecteur d'Académie.

M. le Maire. — Je crois qu'il serait possible d'ores et déjà, de décider que le bec de gaz demandé par M. Talou soit placé sur la place Thiers. Ce n'est pas parce que M. l'Inspecteur habite là, mais surtout parce que dans la même maison se trouve une école maternelle. Pendant l'hiver les enfants restent là jusqu'à 5 ou 6 heures du soir et il est dangereux que les abords de l'école ne soient pas éclairés.

Le Conseil adopte.

Une pétition tendant à l'établissement d'une

avenue partant de l'octroi de Labarre et suivant la place des Consuls, les propriétés Constant, Iches, etc., pour aboutir à la gare, est renvoyée à la commission.

Les habitants de St-Henri demandent le classement d'un chemin donnant accès dans le village. — Renvoi à la commission.

M. le Maire propose d'accorder au commissaire de police, M. Bontoux, dont le zèle et l'intelligence sont hautement reconnus et se manifestent journellement par l'arrestation de voleurs grands ou petits, jusqu'à ce jour introuvables, la subvention de 600 fr. accordée à son prédécesseur.

M. Bousquet fait observer que M. Bontoux est bien nouveau à Cahors pour jouir immédiatement de cette allocation. On pourrait commencer par 300 fr.

M. le Maire fait remarquer que le prédécesseur était moins ancien lorsque le Conseil lui a alloué les 600 fr.

La majorité décide que les 600 fr. seront accordés à M. Bontoux.

Sur la proposition de M. le Maire une indemnité de 150 fr. est accordée à l'institutrice libre de Lacapelle.

POMPES FUNÈRES

M. le Maire. — M. Baqué demande que le service extérieur des pompes funèbres soit mis à l'adjudication. Il est impossible de répondre favorablement à cette demande, vu la législation actuelle. Le décret de floréal an XII et la loi du 18 mars 1806, laissent aux fabriciens et aux consistoires l'entière disposition des pompes funèbres, et les conseils municipaux ne peuvent s'immiscer dans la question que pour régler les tarifs.

La loi municipale nouvelle ne contient aucune modification à cette législation ancienne. Le gouvernement avait bien l'intention d'insérer dans la loi municipale une modification établissant les droits des municipalités en matière de pompes funèbres, mais pressé que l'on était, on a réservé la question pour plus tard.

Plusieurs conseils municipaux, ceux de Paris, Tours, etc. ont bien essayé de « regimber » contre cet état de choses, mais ils se sont heurtés à des lois et décrets non abrogés.

Nous ne pouvons mieux faire qu'eux.

Ici les fabriciens se sont départies de leurs droits en faveur de l'hospice. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Qu'on ne s'y trompe pas, l'hospice n'est pas une simple réunion de sœurs, mais une institution communale. Pour l'admission de ses pauvres la ville paie à l'hospice 6,000 fr., tandis que cet établissement emploie de 30 à 35,000 fr. de ses propres ressources pour entretenir son personnel d'employés, de malades et de vieillards. Nous ne pouvons donc que nous féliciter que l'hospice tire quelque bénéfice des corbillards, car plus ses revenus augmentent, moins nous payons de subvention pour nos pauvres.

Et ces fameux bénéfices provenant des corbillards savez-vous par quelle somme ils se chiffrent? Les recettes sont de 3,000 fr., là dessus il faut nourrir deux chevaux et payer un domestique. Il reste à peine 1,300 fr. nets.

Tout cela n'empêche pas, Messieurs, que lorsque la loi ordonnera l'adjudication pour les pompes funèbres, nous appliquerons la loi.

La demande de M. Baqué est rejetée.

Sur le rapport de M. Rouffy, le Conseil décide qu'un bec de gaz sera établi Place des Tabacs, à l'angle de l'immeuble Cagnac.

BIBLIOTHÈQUE

M. Vincent lit un rapport sur la bibliothèque municipale. Il faut que la bibliothèque soit largement ouverte à l'ouvrier et pour cela il faut que l'accès en soit facile, distinct de l'entrée du Lycée, qu'elle reste ouverte de huit à dix heures du soir. Le mieux serait encore de l'enlever du Lycée et de la transporter dans un local municipal.

M. le Maire. — La demande de M. Vincent peut se diviser en deux parties: l'une, simple mesure d'ordre est facile à réaliser et n'exigera qu'une augmentation de traitement du bibliothécaire, pour les heures supplémentaires du soir. L'autre partie de la demande de M. Vincent, c'est-à-dire le déplacement de la bibliothèque, est une question bien grosse.

Elle a occupé, occupe et occupera les conseils municipaux passés, présents et à venir. Il est certain que la bibliothèque ne peut rester là où elle est actuellement. La population du Lycée prend des proportions telles, à chaque rentrée, — nous le constatons avec orgueil, — qu'il est temps de songer à lui laisser tout l'espace possible pour l'aménagement qu'exige l'augmentation constante des élèves.

Il faut donc songer à transporter nos livres ailleurs. Malheureusement, ce transfert se traduit par de fortes dépenses. Nous avons déjà fait plusieurs projets et nous estimons que le déplacement de la bibliothèque ne coûtera pas moins de 60 à 80,000 francs.

L'administration municipale est en instance depuis longtemps auprès du ministre de l'Instruction publique. Le Lycée presse à son tour. Depuis deux ans les inspecteurs généraux s'occupent de la question, et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle s'est aujourd'hui bien améliorée. Le ministre de l'Instruction publique a compris l'urgence de la mesure et promis de nous venir en aide. Avant la rentrée prochaine j'aurai l'honneur de vous soumettre plusieurs projets à cet égard.

M. le Maire. — Voici une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique que M. le Préfet vient de me transmettre. C'est une réponse à notre demande de secours pour la création des huit écoles, que nous avons projetées.

M. le Ministre trouve la part de sacrifices de la ville insuffisante et dit qu'il faudrait les élever au moins de 100,000 fr.

M. le Ministre ajoute que ces huit écoles ne présentent pas du reste un égal caractère d'urgence, et nous prie de lui signaler les projets dont la nécessité est la plus impérieuse.

Cette lettre est la suite d'une question que j'ai déjà développée à la dernière séance et que je résume:

Le 7 août 1882, le Conseil municipal approuva les projets de création de huit écoles dont cinq de hameau. Ces projets s'élevaient en dépenses à la somme de 650,000 fr. et furent envoyés à l'administration supérieure, le 17 novembre 1882.

Plus tard, en mars 1883, nous présentâmes un autre projet pour une école supérieure de filles.

Malheureusement, nous n'avons pu obtenir de subvention pour tous ces projets, l'argent étant dépensé avant que les Chambres l'eussent voté.

En présence de la lettre du ministre, il convient de nommer une commission dite des écoles, qui examinera quels sont les projets auxquels il faut accorder la priorité.

Je crois que les écoles de hameau doivent avant toutes autres attirer l'attention de la commission. L'Instruction étant obligatoire, il faut qu'elle soit rendue possible par les communes. Il est indispensable que les hameaux possèdent des écoles, afin que les enfants ne soient plus dans la fâcheuse nécessité de faire, par tous les temps, de longs parcours pour se rendre à l'école et en revenir quelque fois à la nuit, au risque de voir se renouveler le crime épouvantable qui terrifia, il y a quelques années nos populations.

Je propose donc, Messieurs, de nommer une commission pour s'occuper de cette question des écoles primaires et en même temps du lycée de jeunes filles, dont la création appelle également votre sollicitude.

La commission des écoles est nommée, elle se compose de MM. Pouzergues, Rouffy, Bousquet, Talou et Relhié.

REPLACEMENT DES STATUES DE MURAT ET BESSIÈRES

M. Talou. — Avant de lever cette séance, je crois, Messieurs, qu'il faudrait s'occuper du remplacement des statues de Murat et Bessières, remises sous la mairie par suite de l'érection du Monument Gambetta. Je ne fais point ici de politique, mais je crois que ces deux glorieux enfants du Quercy doivent retrouver le plus tôt possible leur place au soleil.

Le Conseil général s'est, à la session d'avril, occupé de cette affaire, et il faut que, au mois d'août lorsque, nous qui nous sommes porté garant des intentions du Conseil municipal, nous serons de nouveau interrogé, nous puissions répondre nettement.

Je propose donc au Conseil de décider, dès aujourd'hui, que les statues seront remplacées sur une des places publiques de Cahors, la question de l'emplacement devant être résolue postérieurement par une commission nommée à cet effet.

M. le Maire. — Je me permets de rappeler que l'ancien Conseil municipal a pris la décision que demande l'honorable M. Talou. Il a été bien convenu qu'on remplacerait les statues, et les décisions des conseils municipaux antérieurs sont valables tant qu'une décision du nouveau ne vient pas les infirmer.

Le principe de la réédification est donc admis; quant à l'emplacement, il sera réglé par une commission spéciale. Pour moi, je ne vois que deux emplacements: devant l'Hôtel de Ville ou en bordure à la place Thiers. C'est une appréciation personnelle que je n'impose nullement à la commission.

Avant de lever la séance, je tiens à féliciter, au nom du Conseil municipal et au mien, le public qui assiste aux séances, de son excellente attitude et de l'attention soutenue qu'il apporte à nos travaux. La séance est levée à 10 h.

UNE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

Une circulaire du Ministre de l'Instruction publique enjoint aux préfets une enquête où seront signalés les travaux urgents, nécessaires, utiles (c'est la classification ministérielle), pour l'installation des écoles primaires.

Ce qu'il y a de plus saillant dans ce document, c'est la recommandation faite aux fonctionnaires chargés de cette statistique:

« Je vous recommande expressément de donner les instructions les plus formelles pour prévenir toute équivoque; il ne faut, en aucune façon, laisser croire que cette consultation entraîne, dans la pensée du Gouvernement, une promesse quelconque de subvention. »



MAIRIE DE CAHORS

Les personnes qui désirent concourir pour la distribution de legs institué par M. Valette Arnaud (Rosières), sont prévenues que les demandes avec pièces à l'appui seront reçues au Secrétariat de la Mairie jusques au 19 Juin courant inclus.

M. Lacave-Laplagne-Barrès, sous-lieutenant au 88<sup>e</sup> de ligne passe au 7<sup>e</sup>.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser la circulaire suivante aux recteurs :

Paris, le 24 mai 1884.

Monsieur le recteur,

Le plan d'études adopté par le Conseil supérieur en 1880 est appliqué depuis bientôt quatre années. Les rapports qui m'ont été adressés par MM. les inspecteurs généraux et les recteurs, ainsi que les observations des assemblées de professeurs, constatent à peu près unanimement que le but poursuivi par l'administration a été atteint, que les familles ont accepté avec reconnaissance les modifications introduites dans notre système d'études classiques et que les réformes opérées doivent subsister dans leur ensemble.

Mais il était impossible que l'expérience ne révélât pas, dans un plan aussi vaste, qui embrasse tout à la fois les études scientifiques et les études littéraires, quelques lacunes ou quelques défauts de coordination entre les différents ordres d'enseignement.

De sérieuses observations m'ayant été adressées sur ce point par les hommes les plus compétents, le moment me semble venu de tenir compte des leçons de la pratique.

Le conseil supérieur a voulu que, dans l'enseignement classique proprement dit, la partie littéraire et la partie scientifique fussent coordonnées de manière à se compléter sans se nuire. Il s'en est rapporté, sur beaucoup de points, à la discrétion des professeurs qu'il invitait à ne point empirer, par excès de zèle, sur le domaine de leurs collègues. La question est de savoir si ce but a été atteint. Je vous prie, en conséquence, de consulter les assemblées des professeurs des lycées et des collèges et demander si, pour chacune des classes, la pondération que le conseil supérieur a voulu établir existe réellement, s'il n'y aurait pas lieu d'alléger certains programmes et dans quelques limites.

Vous aurez à me transmettre les réponses de ces assemblées, aussi précises et aussi succinctes que possible, avant le 15 juin, et vous y joindrez votre appréciation personnelle.

L'attention du conseil académique devra être appelée également sur cette question dans sa prochaine réunion, et une commission sera chargée de préparer un rapport qui me sera transmis après avoir été approuvé par le conseil.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

A. FAILLIÈRES.

Bourrette, cet étrange type, dont le public cadurcien se souviendra longtemps, vient de mourir à l'hospice, après une existence des plus tourmentées.

Tout ce qu'on peut rêver de plus épuré, de plus éthéré, comme goût littéraire, comme élan poétique, mêlé parfois d'un grain rabelaisien, Bourrette le possédait largement, et cet esprit si fin, si délicat, s'était, par une ironie cruelle du sort, égaré sous l'enveloppe la plus originale.

Au physique, Bourrette était un bohème indémodable; intellectuellement, c'était le plus raffiné des gentilshommes de la plume.

Il se serait certainement fait une place très honorable dans le monde littéraire, si la malheureuse passion de la verte ne l'avait emporté sur celle de la muse.

C'était, au demeurant, un brave garçon, que tout le monde plaignait en savourant ses écrits, et que la mort a délivré à point, sans violence, d'une vie qu'il avait tout fait pour se rendre insupportable à lui-même.

Ses amis lui ont fait des funérailles magnifiques. Entr'autres discours, le félibre Rouquet a débité sur sa tombe un de ces sonnets patois dont il a le secret, et qu'il nous communique.

A VALENTIN

SOUNET DIT SUR SOUN TOUMBÈL

Nostr' amic Valentin ès foro dé souffrèngo,  
L'aviou del Silo dor dins sa caïssò embarrat,  
Soun cos ba s'abali, mès soun talan, sa siéngo  
An daïssat lour parfûm al sé de la citat.  
Planis disèn : « La mort daihlo nostr' existèngo,  
Apey, tout es fènit, y a pas d'èternitat. »  
Per toutis, y'a l'espèr, ... atal ès ma-crèzèngo,  
Pès grans é pès sabèns y'a l'immortalitat.  
O tabès d'amoun naût, soun amo dé poète  
Nous beï soun toumbèl, sa Muso l'y répète  
Nostrés plours, les régrèts qué nous fèndèn le cor;

E quan sérén partits, la paür' abandonado  
Bèndra dir' en jèmin, sus la crozo tancado :

Bourrette ton Génie est plus grand que la Mort!  
Récaou, cher Valentin, coupat per un sanglot,  
L'adiou qué tous amics të mandon dins le clot !...  
Adiou !... Adiou !...  
J.-B. ROUQUET.

M. Bouzon, receveur des contributions indirectes de 4<sup>e</sup> classe à Labastide-Morat, est élevé sur place à la 3<sup>e</sup> classe.

M. Donis, commis des contributions indirectes de 1<sup>re</sup> classe à Cahors, est nommé commis principal de 5<sup>e</sup> classe à Crémieu (Isère).

M. Boisset, commis principal des contributions indirectes de 5<sup>e</sup> classe à Cahors, est nommé commis de 1<sup>re</sup> classe sur place et sur sa demande.

Sont nommés sur place au grade de commis principal de 3<sup>e</sup> classe, dans les manufactures de l'Etat, à Cahors, MM. Péné et Pradalès.

ARRESTATIONS

Le commissaire de police a procédé à l'arrestation des nommés Deetien Pierre, âgé de 40 ans, natif de Montsegur (Lot-et-Garonne), et Choppy Jean, âgé de 27 ans, né à Villeneuve-sur-Lot.

Ces deux individus ayant déjà subi de nombreuses condamnations pour vol, ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République, sous l'inculpation de vagabondage.

Avant-hier soir, vers dix heures, les agents de police ont arrêté et conduit devant M. le commissaire, qui les a fait écrouer au violon municipal, les nommés L... F..., âgée de 18 ans et C... M..., âgée de 17 ans, lesquelles causaient du scandale sur la voie publique par leur attitude cynique et immorale.

FOIRE DE CAHORS, 2DU JUIIN 1884

La foire du 2 juin a été assez importante malgré le mauvais temps, 410 paires de bœufs ont été exposés en vente, 90 paires environ ont été vendus de 350 à 150 francs, suivant grosseur.

Les bœufs, destinés à la boucherie, étaient très recherchés, ils ont été vendus de 36 à 39 francs, les 50 kilog. poids vif.

110 petits cochons ont été exposés en vente, 90 environ ont été vendus de 15 à 40 fr. la pièce suivant la grosseur.

800 moutons ou brebis, exposés en vente, les gras se sont vendus de 0,75 à 0,80 c. le kilog., poids vif.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	290 hec.	140 hec.	19 fr. l'hec.
Maïs	100 —	80 —	11 fr. —

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 31 au 7 juin 1884.

Naissances.

Delmas, Marie, à Saint-Georges.  
Fourguères, Ernest, rue Jean-Pierre Ramel, 5.  
Alos, Jean, rue Nationale, 4.  
Carniol, Charles, rue Arnaud Beraldi, 1.  
Bergougnoux, Léon, à Péchalag.  
Singlande, Pierre, rue Saint-Maurice, 5.

Mariages.

Bicam, Jean et Ayot, Marie.  
Arbouys, Guillaume et Tauran, Marie.

Décès.

Dournes, Pierre, terrassier, 84 ans (hospice).  
Prunieras, Julie, modiste, 22 ans, rue Brives, 5.  
Delfan, Henri, cultivateur, 73 ans (hospice).  
Alazard, Antoine, 68 ans, rue de Labarre, 13.  
Marquès, Auguste, s. p. 17 ans, rue Feydel.  
Bourrette, Henri, homme de lettres, 43 ans, célibataire (hospice).  
Vignolles, Baptiste, 51 ans, Quai Regourd.  
Alos, Jean, 2 jours, rue Nationale, 4.  
Vayssières, Antoine, 72 ans, à Bégoux.

Dernières Nouvelles

LA CONFÉRENCE

On mande de Viéune au Standard :

« Les nouvelles propositions basées sur l'arrangement anglo-français ne sont pas encore arrivées, mais on dit que les principales clauses de cet accord ont été communiquées confidentiellement aux gouvernements par voie diplomatique, afin d'obtenir leur opinion avant que rien ne soit conclu. »

» On annonce qu'un arrangement sera soumis simultanément à la Chambre des communes et à la Chambre française.

» Les gouvernements anglais et français

feront de son acceptation une question de cabinet.

» On ne s'attend à aucune opposition sérieuse de la part des puissances centrales, dont l'arrangement ne fera qu'améliorer la situation.

» D'autre part, l'Allemagne déploie actuellement une telle activité diplomatique, que l'on pourrait croire qu'elle se prépare à susciter un embarras, au cas où sa politique coloniale rencontrerait une opposition en Angleterre. »

A BERLIN

L'impératrice de Russie est arrivée à Berlin. Elle a été reçue à la gare par la princesse impériale, la princesse Victoria et la princesse héréditaire de Saxe-Meiningen.

L'impératrice s'est fait conduire avec la princesse impériale à l'ambassade de Russie, où se sont rendus l'empereur, les princes et les princesses. L'impératrice a été ensuite reçue par la grande-duchesse de Bade, représentant l'impératrice et par d'autres princesses.

L'empereur d'Allemagne et l'impératrice de Russie ont été accueillis avec enthousiasme par la foule rassemblée sur leur passage.

MONUMENT GAMBETTA

Le concours ouvert pour le monument de Gambetta a donné lieu à quatre-vingt-deux projets, qui sont exposés dans la salle Melpomène, à l'Ecole des beaux-arts de Paris.

On a beaucoup admiré à cette exposition le projet de notre compatriote Alexandre Fauguière, qui est d'un puissant effet décoratif.

Gambetta, debout, le bras tendu, se dresse sur un piédestal, sorte d'autel de la patrie, aux quatre angles duquel s'élèvent des piédestaux supportant les quatre groupes allégoriques suivants : le Devoir militaire, la Défense du foyer, la Sagesse politique, le Travail et l'Instruction. Le premier se compose de deux soldats mourants; le second, d'un paysan prenant sa fourche pour défendre sa famille menacée; le troisième, d'un jeune enfant priant sous les yeux de sa mère; le quatrième, d'un ouvrier posant son marteau sur son genou pendant que son enfant lit à son côté. En avant du piédestal se trouve une statue de la patrie avec le drapeau en main et rappelant un peu celle qui figure dans son groupe de la Révolution au sommet de l'Arc-de-Triomphe. Des bas-reliefs entourent le socle; l'un deux représente la Chambre des députés, de chaque côté de laquelle se tiennent les figures allégoriques de l'histoire et de l'Eloquence.

Le Comte de Paris a quitté Paris, samedi matin, se rendant directement à Eu.

Un journal du matin annonce que jeudi a eu lieu chez le Comte de Paris un grand déjeuner en l'honneur du poète provençal Mistral. Parmi les convives était le doc de Cobourg.

Les dernières dépêches de l'amiral Millot donnent d'excellentes nouvelles au sujet de l'organisation des tirailleurs tonkinois.

Une partie des armes expédiées par les soins du ministère de la marine était déjà parvenue à Hanoi, point central choisi pour le recrutement et l'organisation de la nouvelle milice.

L'instruction des recrues a déjà commencé et, bien qu'elle se poursuive avec activité, on ne pense pas que les deux nouveaux régiments qui, avec leur cadre compteront un effectif de près de 6 000 hommes puissent être entièrement formés avant la fin du mois de juillet.

Une dépêche du général Millot, datée de Tuyen-Quan, 2 juin, apprend que cette ville vient d'être attaquée par deux bataillons et cinq canonniers et occupée après une faible résistance.

La place était défendue par les débris des bandes de Bac-Ninh et de Hoag-Hoa.

Après avoir installé une garnison dans la citadelle, le général Millot se dispose à rentrer à Hanoi.

Une partie des Pavillons-Noirs a demandé à faire sa soumission.

BOURSE. — Cours au 7 juin.

3 0/0	79 30
3 0/0 amortissable (ancien)	80 35
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	107 15
4 1/2 0/0 1883	108 20
Dernier cours du 6 juin.	
Actions Orléans	4,308 75
Actions Lyon	1,231 25
Obligations Orléans 3 0/0	373 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	305 00
Obligations Lombardes (jouissance ...)	301 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	333 25

Concert de l'Orphéon

PROGRAMME :

Première partie

- 1<sup>o</sup> Les Chantres, chœur hanté par l'Orphéon.
- 2<sup>o</sup> Barcarolle d'Haydée, chantée par M. Valet.
- 3<sup>o</sup> Le Maître d'Ecole, scène comique par M. Montagne
- 4<sup>o</sup> L'Insensé, scène dramatique chantée par M. Pèzet L.
- 5<sup>o</sup> Grande fantaisie pour violon sur Faust (de Gounod), exécutée par M. Poudou.
- 6<sup>o</sup> Loïn du pays, duo par MM. Cubaynes P. et V.
- 7<sup>o</sup> Le Parisien de Chain-Flour, ou l'Héritier Auvergnat, scène comique par M. Montagne.
- 8<sup>o</sup> Les Enfants de Cahors, chœur chanté par l'Orphéon.

Deuxième partie

- 9<sup>o</sup> Sérénade de Don Pascale, Chœur chanté par l'Orphéon, arrangé par M. Poudou.
- 10<sup>o</sup> Jean Bart, scène dramatique, par M. Rollés J.
- 11<sup>o</sup> Lou Loup et lou Rovnal, plaitxen dobon lou sintxé, fable patoise dite par M. Montagne.
- 12<sup>o</sup> Dernière prière, chantée par M. Cubaynes P.
- 13<sup>o</sup> 6<sup>me</sup> Duo de violon, par MM. Barreau, frères (âgés de 8 et 11 ans).
- 14<sup>o</sup> Grand air de la Favorite, (Jardin de l'Alcazar), par M. Pèzet L.
- 15<sup>o</sup> Mes Godillots, Chansonnette par M. Montagne.
- 16<sup>o</sup> La Carcinole, Chœur arrangé par M. Poudou.

Troisième partie.

- 17<sup>o</sup> Marche Triomphale, exécutée par l'auteur.
- 18<sup>o</sup> La Citat qué mé play l par le félibre Rouquet.
- 19<sup>o</sup> Ode à Gambetta, Chœur chanté par l'Orphéon.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance rendu par M. le Président du tribunal civil, de Cahors, le 4 juin courant, et par exploit en date du même jour fait par Combelles huissier, la dame Marie Noubel, épouse du sieur Bertrand Bédriens, sans profession, domiciliée de la commune de Fargues, a formé contre ledit Bédriens propriétaire, domicilié avec elle, de ladite commune de Fargues, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le 5 juin 1884.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Une entre mille.

On nous communique l'attestation suivante :  
Je soussignée, demeurant à Gouviex (Oise), déclare que, après avoir perdu complètement ma chevelure, j'ai employé la **Loïon Régénératrice du Dr Saïdi**, suivant le conseil de mon médecin, et qu'au bout de quelque temps de traitement mes cheveux ont commencé à repousser. En ce moment ma tête loin de laisser paraître trace de calvitie, est couverte d'une chevelure abondante et soyeuse, mes cheveux croissent tous les jours.

Signé : BERTHE GICQUEL.

Nous rappelons que le dépôt de ce précieux produit se trouve à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

Ainsi soit-il!

« Depuis 1872, je souffrais de la tête, de l'estomac et du ventre; depuis que je fais usage de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, je me trouve beaucoup mieux. Vous pouvez citer mon nom dans les journaux, comme toutes les personnes que vous avez guéries. »

« M<sup>me</sup> Pascal HULÉE, route du Bouthaut, Elbeuf. »

P. S. — Attention! Exigez le timbre de l'Etat français sur l'étiquette, pour éviter les contrefaçons.

Lecteur! si vous ne voulez pas être trompé en achetant les **Pilules Suisses**, exigez rigoureusement sur la boîte la **croix blanche** sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande : A. HERTZOG, pharmacien, 23, rue de Grammont, à Paris.

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE ZAFRA A HUELVA

(ESPAGNE)

Capital 28,000,000 de fr. représenté par 56,000 actions de 500 fr. chacune

ÉMISSION DE

56,000 Obligations 3 % de 500 francs

DE PREMIÈRE HYPOTHÈQUE

Remboursables au pair en 90 ans par tirages semestriels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1890

Rapportant un intérêt annuel de 15 francs

PAYABLE PAR SEMESTRES, A PARIS, A MADRID ET A LONDRES LES 1<sup>er</sup> JANVIER ET 1<sup>er</sup> JUILLET

LA COMPAGNIE PREND A SA CHARGE TOUTS LES IMPOTS EXISTANTS

L'émission actuelle est autorisée par Ordonnances Royales en date des 6 et 27 mai 1884

PRIX D'ÉMISSION : 266 FR. 25

SOUSCRIPTION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1884

Payables comme suit, avec faculté d'escompte à 5 % :

En souscrivant	Fr. 50
A la répartition (du 20 au 25 juin 1884)	50
Du 10 au 15 Juillet 1884	50
Du 10 au 15 Août 1884	50
Du 10 au 15 Septembre 1884	66.25
	Fr. 266.25

L'intérêt de 15 francs par Obligation représente un revenu de 6 65 pour cent par an sans compter la prime de remboursement.

LA SOUSCRIPTION

sera ouverte le Samedi 14 Juin 1884

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Au siège social, 54, rue de Provence, à Paris, et dans toutes ses bureaux de quartier, à Paris, et dans toutes ses Agences en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE

La Souscription sera ouverte en même temps à Madrid et à Londres



**Bibliographie**

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1221<sup>e</sup> livraison (31 mai 1884). — La Belgique, par M. Camille Lemonnier. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Th. Weber A. Heins, Eug. van Gelder, Eug. Verdyen et X. Mellery. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** Sommaire de la 600<sup>e</sup> livraison (31 mai 1884). Texte: Mon ami et moi, par S. Blandy. — Jeux de cartes, par Frédéric Dilaye. — Un village primitif, par Mme de Witt, née Guizot. — Le Salon annuel, par Louis Sevin. — A travers la France: Mehun-sur-Yèvre, par Authyme Saint-Paul. — Dessins: Ferdinandus, G. Doré, C. Gilbert, P. Langlois. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**ST-NICOLAS,** 5<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 26. (29 mai 1884). — Au Tonkin. Dick de L. — Un petit homme. Bibliophile Jacob. — Les dangers de la coquette. Tante Nicole. — Morit Salvage. S. Blandy. — La boîte aux lettres la trelire aux devinettes. — Illustrations par Dick de Lonlay, Ferdinandus, Ernest Grisel, A. Sandoz, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 45, rue Soufflot, Paris.

**JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.** — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 22. (29 mai 1884). — Chronique agricole. A. de Cérès. — Réforme des baux à ferme et à métayage. E. Lecouteux. — Sur la rage. L. Pasteur. — Le sorgho sucré hâit du Minnesota. H. Vilmoren. — Revue étrangère. — L'industrie sucrière en Autriche-Hongrie et en Allemagne. Eug. Marie. — Le durham en Angleterre. L. Grollier. — La France agricole et la douane. E. Lecouteux. — Destruction des colaspes dans les luzernes. A. Lesne. — Emou-

choir pour les bêtes bovines. L. Digeon. — Le genet contre le phylloxéra. F. Comte. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la bourse.

**LA REVUE BRITANNIQUE,** Sommaire des matières, contenues dans la livraison de mai 1884. — Histoire politique et religieuse: Les sectes de l'église russe. — Ethnographie: Archéologie: L'origine des indiens de l'Amérique. — Etudes d'histoire et de mœurs au dix-huitième siècle: Le chevalier de Pougens. — Nouvelles. — Scène de la vie russe: Un suicide au village. — Nouvelles: Rosette, par miss Betham-Edwards. — Sociétés secrètes: Statistique maçonnique. — Bibliographie. — Histoire naturelle: Les perroquets en captivité. — Finances. — Administration: La gestion financière en France depuis 1871 (4<sup>e</sup> et dernier extrait). — Pensées diverses. — Correspondance de la Revue Britannique. — Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance d'Espagne. — Correspondance de Londres. — Correspondance d'Italie. — Chronique et bulletin bibliographique. — Banques, bourses et assurances. — Chronique financière. — Bureaux de la Revue Britannique, 71, rue de la Victoire.

**REVUE SCIENTIFIQUE.** Sommaire du numéro 22 (31 mai 1884). — L'évolution de la morale, par M. Letourneau. — Introduction à l'étude de l'hygiène individuelle, par M. Bouchardat. — Pierre Beion et l'histoire naturelle du dauphin, par M. L. Crié (avec deux planches). — Revue de statistique. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Correspondance. — Chronique.

**REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.** — Sommaire du numéro 22 (31 mai 1884). — L'art français en 1884, par M. Charles Bigot. — L'attelage de la marquise, nouvelle, par M. Léon Tinsseau. — Le ministère Gambetta, d'après M. Joseph Reinach, par M. A. Depasse. — Mme Grazia Pie-

ranti Mancini, par C. Coignet. — Notes posthumes sur Béranger, par Paul Albert. — Causerie littéraire. — Lettres à une honnête femme, par Quatrelles. — Notes et impressions, par Monsieur Josse. — Bulletin.

Bureau des Revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.** Journal universel d'électricité. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 31 mai 1884. — Méthode optique pour mesurer l'intensité absolue d'un courant électrique; Henri Becquerel. — Les freins électriques pour machines marines; G. Richard. — Sur un avertisseur d'incendie; Giuseppe Ravaglia. — Les travaux de M. Meisens sur les paratonnerres (2<sup>e</sup> article); C. Decharme. — Les ateliers Schöckert à Nuremberg; F. Uppenborn. — Le telfhéra (2<sup>e</sup> article); Fleeming Jenkin. — L'éclairage électrique: De l'installation des magasins du Printemps (2<sup>e</sup> article); P. Clemenceau. — Chronique de l'étranger; Allemagne: H. Michaelis, F. Uppenborn. — Angleterre; J. Muoro. — Revue des travaux récents en électricité: Sur un galvanomètre à mercure, par M. G. Lippmann. — Variations des propriétés physiques du bismuth placé dans un champ magnétique, par M. Hurion. — Échauffement du fer par des aimantations alternatives, par M. J. Borgmann. — Travaux de la conférence internationale des électriciens: Résumé d'expériences sur la détermination de l'ohm et de sa valeur en colonne mercurielle, par MM. Mascart, de Neville et Benoit (suite). — Faits divers.

**SCIENCE ET NATURE.** Sommaire du numéro 27. — Texte: La nature au Salon de 1884, par V. du Claux. — Les collections d'arbres en France, par A. Lavallée. — Nouveaux fusils, par le colonel de Silva. — La rage, par M. Pasteur. — Les microbes, nos ennemis, par L. Mangin. — A travers la science: Application du phonographe à l'anthropologie, Falsification des truffes, le Sortarbrandur, l'Age de la pierre taillée en Russie, Voyages des Anglais dans le sud-ouest de la Chine, Nouvelles des voyageurs. — Embryogénie du Gorille, Conditions de la vie dans les profondeurs de l'Océan, le Ricin, Nouveau pour

battre les pieux, Catastrophe de lin, etc. — Jeux et récréations scientifiques. — Chronique. — Gravures: Qui m'aime me suive, par H. Bacon. — Des fleurs, panneaux décoratifs, par Sinibaldi. — Relais, par J.-J. Veyrassat. — Les nouveaux locataires d'une paire de sabots, par Mlle Risler. — Cartouche Rubin. — Chien atteint de rage muet, par G. Nicolet et Vermoreken. — Chien atteint de rage furieuse, par G. Nicolet et Vermoreken. — Les microbes, nos ennemis. — Nouveaux moutons à battre les pieux. — Illusions d'optique. — Bureaux à la librairie J.-B. Baillièrre et Fils, 49, rue Hautefeuille, à Paris.

**LE MUSÉE DES FAMILLES,** paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1<sup>er</sup> juin 1884. — (n<sup>o</sup> 11). Maître Renard, par Eugène Noël. — Lettres sur le théâtre, par Henri de Bornier. — Le salon de 1884, par A. Genevay. — Clémence Isaure et Richelieu, lu en séance publique de l'Académie des jeux floraux le 3 mai 1884, par le vicomte Henri de Bornier, maître des-jeux floraux. — Une course de taureaux à Saint-Sébastien, par L. Ginos. — L'espion des écoles, par Louis Ulbach. — La Légende du sergent à cheval, par A. de Villeneuve. — Correspondance et Concours, par Eugène Muller. — Illustrations par Speech, Armand-Dumaresq, J. Delanoy, L. Flahaut, J. Géli- bert, E. Grandsire, Ginos, Frédéric Régamey, Gaillard, etc. — Paris: un an, 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 45, rue Soufflot, Paris.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**MAISON A. COURBEBEBAISSE**

**VENTE AU DÉTAIL**

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

**VENTE AU COMPTANT**

**ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS**

**OUVERTURE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 1884**

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

**Maison de Confiance**

**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

**GODINAUD**

Rue Sainte-Claire, n<sup>o</sup> 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

**PIANOS**

**ÉPICERIE FINE**

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy. Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy. Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

**A. COUDERC**

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

**A VENDRE OU A AFFERMER**

Un fond d'épicerie bien achalandé. S'adresser au bureau du Journal.

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

**DU PIN**

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP<sup>o</sup>INT<sup>o</sup> 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

**VINS A DOMICILE**

**J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.**

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

**GELLÉ Frères, Inventeurs, 6, Avenue de l'Opéra, PARIS**

EXPOSITION 1878 — MÉDAILLE D'OR

**NIGRITINE VÉGÉTALE**

Teinture pour les Cheveux et la Barbe

Cette teinture est, sans contredit, la meilleure, la plus sûre et la seule inoffensive.

**NOIR, BRUN CHATAIN**

**LOTÉRIE TUNISIENNE**

Le 16 JUIN prochain.

**CENT MILLE FRANCS**

Divisés en 75 lots, dont le gros lot de 50,000 fr., 2 de 10,000, 2 de 5,000, etc., payables en espèces.

S'adresser sans retard pour avoir des billets avant le 14 juin au soir, à M. E. DETRE, secrétaire général, 13, rue Garibaldière, Paris.

Tirage définitif de un million de fr.; le 17 juillet suivant.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**L'ÉCLIPSE**

Moulin à Vent

LE MEILLEUR DU MONDE — DÉFIANT LES TEMPÊTES

Pour Irrigation, Élévation d'Eau, Submersion

**NORIAS-CHAPELET**

à manège et à bras depuis 50 fr.

**BEAUME, Constructeur breveté s.g.d.g.**

à BOURGNE, p<sup>o</sup> PARIS